



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 81110

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les producteurs d'ananas de la Réunion. En effet, si l'ananas pays est un des meilleurs au monde, il le doit à un travail ardu des agriculteurs, du fait, d'une part, d'un terrain particulièrement pentu, qui empêche de mécaniser les parcelles, de l'altitude, qui les oblige à utiliser d'importantes quantités d'engrais pour raccourcir les cycles de production et d'un appauvrissement des sols qui s'accroît. Par ailleurs, les nouvelles normes environnementales ne cessent de faire augmenter les coûts de production, alors que le prix de l'ananas, lui, stagne depuis plusieurs années autour de 0,60 d'euro. Aussi les producteurs sont-ils inquiets. Et ce d'autant plus que, fin 2006, ils se heurteront à la disparition du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) au profit du FEDER (fonds européen de développement régional), ce qui leur fait craindre en particulier une baisse des subventions. C'est pourquoi il souhaite savoir si le Gouvernement peut rassurer les producteurs réunionnais quant au maintien des aides qui leurs sont allouées.

Texte de la réponse

Deux dispositifs permettront le maintien des aides à l'ananas de la Réunion. Il s'agira en premier lieu du nouveau règlement européen portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques, qui devrait être adopté au début de 2006. Un montant total de 84,7 millions d'euros est destiné aux départements d'outre-mer. Ce règlement prévoit, en particulier, de maintenir l'appui aux productions locales mis en oeuvre dans le cadre du programme POSEIDOM. En effet, ces aides communautaires ont montré leur efficacité en permettant la poursuite et le développement d'une agriculture indispensable à l'équilibre économique, social et environnemental des régions ultrapériphériques. L'ananas réunionnais continuera à bénéficier des aides du POSEIDOM. Les programmes de la filière fruits et légumes, en cours d'élaboration avec l'ensemble des professionnels, ont effectivement prévu de tenir compte des contraintes de la production d'ananas à la Réunion. Ainsi, une première forme de soutiens améliorés, tant pour la production que pour la commercialisation, sera proposée à l'approbation de la Commission européenne. En second lieu interviendra le nouveau Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour apporter des aides structurelles. Il reste prévu que ces aides puissent être majorées dans les départements d'outre-mer. Le futur programme régional, qui sera élaboré et négocié en 2006 en partenariat local, pourra confirmer l'importance de la place de l'ananas dans la production réunionnaise. Ce cadre réglementaire profondément rénové devrait donc permettre de répondre plus précisément aux attentes des producteurs d'ananas de la Réunion et d'appuyer plus efficacement le développement, la commercialisation et la valorisation de cette production importante pour l'économie et l'image réunionnaises.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81110

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11676

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1243